



SDAS FO 22

Syndicat Départemental Action Sociale
Des Côtes d'Armor

Le 7 février 2017

Par cette résolution, adoptée à l'unanimité le 4 février 2017, lors de son Assemblée Générale,

Le SDAS FO 22 s'indigne d'une volonté à peine voilée du gouvernement de « démembrer » de l'action syndicale.

Après les lois de représentativité de 2008, Rebsamen, Macron, NOTRé et la réalité de la loi Travail qui dès à présent s'applique, les patrons veulent faire passer nos camarades syndicalistes pour des criminels ou des voyous.

Nous ne plierons pas ! Abrogations ! Relaxe pour nos camarades.

Nous sommes confrontés au quotidien, à la pauvreté et à l'exclusion. Ces maux, générés par un gouvernement à la botte du patronat qui a démontré en 2016 que pour lui, le dialogue social se résumait au 49.3, n'ont de cesse de se développer.

Le gouvernement détruit consciencieusement les mesures de protections que les ouvriers, les salariés avaient acquis durement de longue date.

Le SDAS FO 22 fait le terrible constat de la dégradation des conditions de vie et d'exercice des travailleuses et travailleurs du champ social et médico-social et encore davantage s'agissant des camarades de l'aide à domicile.

Le SDAS dénonce et combat des méthodes de management arbitraires et pathogènes qui se généralisent dans les « entreprises » qui nous emploient.

Le SDAS FO 22 dénonce la dérive gestionnaire et mercantile des employeurs de l'insertion, de la branche sanitaire sociale et médico-sociale à but non lucratif, qui participe à cette dérive libérale sans aucune attention respectueuse pour ses ouvriers, seuls richesses du secteur. Il dénonce les répercussions que cela entraîne sur la qualité des prestations auprès des usagers ou des bénéficiaires. Il constate la même désinvolture de la part des structures associatives de la branche d'aide, d'accompagnement, de soins et services à domicile.

Le SDAS FO 22 dénonce l'attitude méprisante des gouvernements successifs qui utilisent des subterfuges liberticides et antirépublicains, et notamment ce gouvernement validant la prolongation inacceptable de l'état d'urgence pour imposer la peur.

Nos employeurs en collaboration avec les syndicats co-gestionnaires ont décidé de se plier aux politiques d'austérité issues des politiques européennes, et déclinées par les financeurs, (Conseil Départemental, Conseil Régional et ARS), validant ainsi le choix de la régression sociale.

Nous défendons une autre vision du travail social, qui se donne les moyens de répondre aux besoins des usagers ou des bénéficiaires, celle d'un régime général de solidarité et non pas de « services sous traités et marchandisés ».

Le SDAS FO 22 ne cédera pas à la pression, maintiendra le combat et refuse toute compromission et/ou cogestion.

SDAS FO 22

Syndicat Départemental Action Sociale
Des Côtes d'Armor

Le 7 février 2017

Le SDAS FO 22 fait siennes les résolutions de la Fédération Nationale de l'Action Sociale ainsi que celle de l'Union Départementale, adoptées lors de leurs congrès, le 14 octobre 2016 à la Pommeraye (49) et le 9 décembre 2016 à Saint Brieuc.

Il se prononce :

- ➔ Pour l'abrogation des lois Travail (El Khomri), NOTRé (nouvelle organisation territoriale de la République), Touraine, Macron et Rebsamen.
- ➔ Pour la levée immédiate de l'État d'Urgence et contre toute répression syndicale.
- ➔ Pour une augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 25 %.
- ➔ Pour le retour aux 37,5 annuités pour tous, salariés du secteur public et du secteur privé, s'agissant des droits à la retraite.
- ➔ Pour le financement de la Sécurité Sociale par l'arrêt des exonérations de cotisations.
- ➔ Pour l'arrêt des restructurations et des licenciements.
- ➔ Pour le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives de notre branche.
- ➔ Pour un financement du secteur social et médico-social à la hauteur de ses besoins.
- ➔ Pour des moyens financiers et humains adaptés, afin de réellement répondre de façon qualitative aux besoins des personnes les plus fragiles de notre société.
- ➔ Pour l'obtention de formations diplômantes et qualifiantes et la reconnaissance salariale des diplômés.
- ➔ Pour le développement syndical dans notre branche.

Le SDAS FO 22 invite toutes les sections à tenir des réunions d'information et des assemblées générales dans les services et les établissements, afin de discuter avec les salariés de la situation du secteur, et plus largement du contexte économique et social, pour construire les conditions de la grève et faire reculer le gouvernement dès mars 2017.

Le SDAS FO 22 appelle tous les camarades à se mettre en grève et à se mobiliser pour porter nos revendications à Paris le 7 mars.